



MAIRIE DE NANTERRE

# Conseil de Quartier Du Chemin de l'Île

30 MARS 2011

**Habiba BENADDI-BIGDADE**, conseillère municipale et responsable de l'animation du conseil de quartier, rappelle que le conseil de quartier est une instance qui permet la restitution des différents ateliers d'habitants. L'ordre du jour, établi en atelier est aujourd'hui le suivant :

- Présentation du dispositif Nanterre Habitat Plus pour l'amélioration de l'habitat par le PACT des Hauts-de-Seine.
- Retour de l'atelier cadre de vie du 2 mars 2011.
- Présentation des animations proposées dans le cadre de la fête de quartier du 25 juin 2011.

Pour cette séance, Habiba BENADDI-BIGDADE est accompagnée de **Catherine MOURET**, **Michel HIEU**, **Thérèse NGIMBOUS-BATJOM**, conseillers municipaux, élus sur le quartier et de **Barbara FEAUGAS**, conseillère municipale.

## 1. Présentation du dispositif Nanterre Habitat Plus

Aude PORSMOQUER, chargée d'études et d'opérations au PACT des Hauts-de-Seine, présente le Programme d'Intérêt Général (PIG) de Nanterre Habitat Plus qu'elle a pour mission d'animer. Ce dispositif est mis en œuvre par la ville depuis 2001. Il a pour objet d'accompagner la réhabilitation des logements et des immeubles d'habitations privés. Depuis 2001, plus de 1600 logements anciens ont fait l'objet de travaux aidés, dont près de 113 dans le quartier du Chemin de l'Île. La municipalité a souhaité poursuivre cet effort avec la mise en œuvre d'un nouveau programme jusqu'en 2013.

Les objectifs fixés pour la période 2009-2013 sont d'accompagner les propriétaires et notamment les plus modestes à améliorer leurs conditions de logement, de développer une offre de logements locatifs privés à loyer maîtrisé, de favoriser les travaux de maîtrise des énergies et d'enclencher des démarches de réhabilitation durables dans les copropriétés. Quantitativement, l'objectif fixé est d'accompagner la réhabilitation de 800 logements.

Sur l'ensemble de la ville, plus de 14000 logements privés anciens ont été identifiés. Plus de 3200 logements sont sans confort sanitaire. Le parc apparaît comme potentiellement énergivore (64% des appartements construits avant 1975 et 71% des maisons). Le quartier du Chemin de l'Île comporte des copropriétés des années 60/70 et quelques pavillons des années 50/60. Des besoins ont particulièrement été identifiés sur le plan énergétique.

L'antenne située au 13 rue Henri Barbusse accueille, oriente et informe les propriétaires les mardis matin (9h30-13h) et les jeudis après-midi (15h-19h). Ils peuvent être accompagnés dans l'élaboration des projets de travaux. Un service « guichet unique » permet d'apporter un soutien pour le montage des dossiers de financement. Des aides exceptionnelles du Conseil Général, de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et de la Ville de Nanterre peuvent être apportées.

Pour les propriétaires occupants, ces aides sont conditionnées par plusieurs critères : les subventions publiques dépendent du revenu des ménages. Aussi, les propriétaires occupants s'engagent à occuper

leurs logements pendant 6 ans. Les travaux ne doivent pas débiter avant l'accord des organismes financeurs. De nombreux travaux d'amélioration du confort des logements peuvent permettre de bénéficier de subventions : mise aux normes électriques, installation d'un chauffage performant, isolation, réfection des installations sanitaires... L'amélioration des parties communes des immeubles peut également faire l'objet d'aides financières (réfection complète d'une cage d'escalier, ravalement, couverture, ascenseur...). Les subventions sont versées à la fin des travaux sur présentation des factures.

Des conditions sont également imposées aux propriétaires bailleurs : ils doivent s'engager à louer leur logement pendant 9 ans et pratiquer des loyers modérés. Les subventions publiques sont liées au niveau de loyer pratiqué. Aussi, seuls les travaux touchant des logements dégradés peuvent permettre des aides financières.

Aude PORSMOQUER conclut en précisant que pour les personnes intéressées par le dispositif, la première démarche à suivre est de prendre contact avec l'antenne. Après vérification de l'éligibilité de la demande, un dossier est remis au demandeur qui doit être renvoyé une fois complété avec les pièces demandées. Un conseiller technique est ensuite reçu par le demandeur pour la validation technique du projet. Le plan de financement prévisionnel doit ensuite être validé. Enfin, le demandeur doit attendre l'autorisation pour démarrer les travaux.

Un habitant : « *Réalisez vous des audits ?* »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une aide financière pouvant aller jusqu'à 50% du coût peut être apportée aux copropriétaires pour des audits thermiques et la réalisation du cahier des charges pour le bureau d'étude. Mais la copropriété doit s'engager au préalable à réaliser les travaux. « *Le PACT des Hauts-de-Seine peut vous accompagner dans la méthode. Nous pouvons analyser les devis pour vérifier qu'ils correspondent bien au cahier des charges. Des normes précises doivent apparaître dans les audits. Pour bénéficier d'une aide, les copropriétaires ont l'obligation de s'engager à réaliser les travaux. Cette décision doit être prise en assemblée générale au préalable. Une facture doit être fournie et un plan de travaux doit obligatoirement être signé par la copropriété avant le démarrage de l'audit.* »

Un habitant : « *Les locataires des HLM peuvent-ils bénéficier de ces travaux ?* »

Les logements HLM ne peuvent pas bénéficier de ces aides. « *Les bailleurs ont la responsabilité des travaux à réaliser sur leur parc. Réglementairement, il est possible de les y obliger. Pour les copropriétés, c'est plus compliqué. La réalisation des travaux est soumise au vote de l'assemblée générale de copropriété.* »

Un habitant : « *pourquoi la convention est-elle limitée à 2013 ?* »

La convention est établie sur une période donnée. Mais la Ville pourra bien sûr se réengager par la suite.

Habiba BENADDI-BIGDADE remercie Aude PORSMOQUER pour sa venue et propose de faire un retour sur l'atelier cadre de vie qui s'est tenu le 2 mars 2011.

## **2. Retour de l'atelier cadre de vie du 2 mars 2011**

Habiba BENADDI-BIGDADE rappelle la méthode de travail engagée autour des questions liées au cadre de vie. Un tableau de suivi permet de répertorier toutes les demandes qui proviennent des ateliers, des visites de secteurs ou des conseils de quartier. Elles sont ensuite transmises au service compétent et traitées. Un retour est régulièrement fait en atelier et conseil de quartier pour apporter des réponses sur chacun des points et établir un suivi des travaux éventuellement réalisés.

A ce jour, sur les 70 points reportés au tableau, une cinquantaine ont été traités. 29 points, restés en suspens, sont traités aujourd'hui (tableau joint) par Thérèse NGIMBOUS, copilote de l'atelier.

De nouvelles questions sont soulevées par les habitants :

- Stationnement anarchique assez régulièrement de voitures au niveau des carrefours Zilina/Paul Morin et Zilina/Chasse.

Sur la question du stationnement anarchique sur le parking du marché, Habiba BENADDI-BIGDADE informe le conseil de quartier qu'une étude spécifique sur la réorganisation et le réaménagement de cet espace est en cours. Elle précise qu'elle suit particulièrement ce dossier du fait de sa nouvelle délégation en tant que conseillère communautaire du Mont Valérien en charge du stationnement et des circulations.

Madame MORVAN, présidente de l'association ADRESILLE<sup>1</sup>, propose qu'une mise à plat globale du plan de circulation du quartier soit réalisée, en y traitant également la question du stationnement. Habiba BENADDI-BIGDADE souhaite effectivement mener une réflexion sur les problématiques liées à la gestion de l'espace public, et particulièrement sur le stationnement et la circulation dans le quartier. Elle invite les habitants à participer au conseil de quartier de rentrée qui sera exclusivement dédié à cette thématique, en présence de Didier DEBORD, adjoint au Maire en charge de ce dossier. Elle ajoute qu'une réflexion doit parallèlement se mener avec les bailleurs pour optimiser les parkings et inciter les voitures à y stationner.

- Devenir de l'aire de jeux située au dessus de l'A86

*« L'espace va-t-il être réaménagé pour créer une aire de stationnement, en remplacement du parking Becquet qui doit disparaître dans le cadre du projet du terre plein secteur Hoche ? »*

Le projet du terre plein Hoche sera présenté au conseil de quartier du 22 juin 2011 par l'ÉPADESA. En effet, le déplacement du parking sur la dalle de l'A86 a été envisagé à un moment donné à titre provisoire. A ce jour, l'ÉPADESA a informé la Ville que la nouvelle mosquée et le nouveau parking pourront finalement être livrés avant la démolition du parking Becquet. L'hypothèse de déplacer provisoirement du stationnement sur la dalle de l'A86 est donc pour l'instant remise en cause. Un habitant : *« Ne serait-il pas possible de réaménager cette aire de jeux afin d'inciter les familles à davantage l'utiliser ? »*.

- Saleté et l'entretien irrégulier du passage situé entre la rue de la Chasse et l'avenue Benoît Frachon.
- Remorque attachée à un poteau stationne depuis plusieurs semaines sur le parking du marché.
- Action de la ville en terme de prévention sur la propreté

Barbara FEAUGAS s'interroge sur les actions menées par la Ville pour prévenir les problèmes de propreté, de jets de poubelles, de déchets depuis les tours Zilina par des locataires, et de stationnement d'épaves sur l'espace public.

Habiba BENADDI-BIGDADE rappelle qu'un signalement peut être fait à la police lorsqu'une épave est repérée sur l'espace public. Une procédure est ensuite engagée (constat, transmission à l'entreprise chargée d'enlever les épaves, enlèvement).

Sur la question du civisme, plusieurs axes de travail peuvent être développés. Habiba BENADDI-BIGDADE explique : *« Des campagnes ont été menées à l'échelle de la Ville pour sensibiliser les habitants au respect de l'espace public. Au Chemin de l'Île, nous avons organisé, avec les élus du quartier, un conseil de quartier dédié aux enfants pour les sensibiliser aux questions liées au cadre de vie dans leur quartier et au respect de l'environnement. L'atelier cadre de vie a proposé lors de notre dernière rencontre de mener une réflexion particulière sur le civisme. Nous nous efforçons de créer les conditions pour améliorer le cadre de vie du quartier. Nous sommes aussi conscients que les résultats des axes que nous développons sont souvent difficilement visibles sur ce type de thématique. »*

Thérèse NGIMBOUS ajoute qu'une campagne d'affichage pour sensibiliser les locataires au respect des parties communes et des espaces extérieurs a été réalisée dans la cité Zilina par l'office municipal HLM. Tous les mois, des campagnes de sensibilisation accompagnent la quittance de loyer. L'OMHLM

---

<sup>1</sup> ADRESILLE est une association de riverains qui s'est créée il y a une dizaine d'années dans le but d'améliorer le cadre de vie et l'environnement de la rue Louis Lécuyer et plus généralement de travailler à l'aménagement de la zone industrielle des Guillaieries.

condamne actuellement tous les vide-ordures dans les appartements. « *Mais il n'y a pas de réponse miracle, explique-t-elle, le civisme ne se décrète pas.* »

- Une flaque d'eau rend la traversée dangereuse qu'à l'entrée de la rue Zilina, niveau Jules Quentin.

- Collecte des déchets

Un habitant s'interroge sur la possibilité de jalonner le parcours des poubelles dans l'avenue Jules Quentin pour éviter le jet de déchets sur les trottoirs. Un autre demande qu'une poubelle supplémentaire soit installée pour les cantonniers à proximité de l'immeuble de la Sablière à l'intersection des rues Béranger et Henri Martin pour éviter l'amoncellement actuel des poubelles.

Habiba BENADDI-BIGDADE propose de se rapprocher du bailleur pour vérifier si le gardien entre et sort les poubelles du local de l'immeuble. En effet, de nombreux locataires utilisent la poubelle des cantonniers au lieu de déposer leurs déchets dans les locaux de l'immeuble voués à cela. Thérèse NGIMBOUS ajoute que les locaux pour les poubelles de la cité Zilina sont également peu utilisés par les locataires. « *C'est un problème de discipline général qui se vérifie partout dans le quartier.* »

Dans la rue Paul Morin, au niveau de la rue du Progrès, un habitant signale un dépôt sauvage de gravas. Un autre informe que le bailleur LOGIREP n'a toujours pas aménagé de locaux pour les poubelles au niveau des rues Paul Morin et Lécuyer.

- Vitesse des véhicules

Dans l'avenue Jules Quentin, au niveau de la rue des Agglomérés, les voitures roulent rapidement car les panneaux de signalisation ne sont pas bien placés. Cela rend l'intersection rue Lécuyer/avenue J. Quentin dangereuse.

- Etat d'avancement du chantier Total

A la demande de l'atelier cadre de vie, Thérèse NGIMBOUS fait un état de l'avancement du chantier sur le site Total. Le chantier, comportant 3 phases successives, a démarré en février 2008 et devrait s'achever en octobre 2013.

Les sociétés TOTAL (propriétaire du site) et SITA Remédiation (chargée de la dépollution) ont dû, lors de la première phase, faire face à de nombreux aléas (tourbe nauséabonde, compost immature, bruits et vibrations de l'installation de démontage, humidité résiduelle trop importante dans les biopiles) ; ce qui a provoqué un important retard par rapport au planning prévisionnel initial. En effet, il était prévu d'achever la dépollution du site en mai 2011.

Depuis avril 2010 et jusqu'en octobre prochain, la dépollution concerne les terres situées à l'ouest de la parcelle.

D'avril à décembre 2010, avec une interruption en juillet et août comme convenu avec les riverains, les terres en question ont été excavées puis triées. D'un côté, les terres de surface dites « propres » sont stockées en andains. De l'autre, les terres à dépolluer sont progressivement mises en biopiles pour leur traitement biologique, après avoir subi un séchage par brassage à la pelle mécanique et un amendement en compost. Pour améliorer le processus de biodégradation, il est nécessaire d'assurer régulièrement des opérations de brassage mécanique des biopiles. Le rythme de brassage dépend des conditions météorologiques. En théorie, il a été fixé comme suit : un brassage pendant 1 à 2 semaines suivi d'un arrêt de 2 semaines. Quand le traitement est achevé, les terres sont remblayées. Les derniers remblaiements de la phase 2 auront lieu en octobre 2011.

La phase 3 devrait être lancée en mai 2011 et concernera les terres au cœur du site.

L'opération de traitement de la nappe phréatique en continu se poursuit normalement. Les hydrocarbures présents dans la nappe phréatique sont récupérés par écrémage et par pompage. Ils sont stockés temporairement dans une cuve sur le site puis acheminés par camion vers le centre de retraitement géré par SCORI à Lillebonne (Seine Maritime). La surveillance de l'état de la nappe phréatique est assurée par un vaste réseau de piézomètres déployés sur le site et ses abords.

L'année dernière, le chantier a fait l'objet d'une campagne de mesures de bruits et de vibrations en mai, puis d'une campagne de mesure de la qualité de l'air en septembre. De ces mesures, il ressort que :

- l'impact sonore du site en limite de propriété est inférieur aux exigences réglementaires
- il n'a pas été mis en évidence, au voisinage du site, un incrément de niveaux en composés organiques volatils lors d'opérations de dépollution.

Les rapports respectifs de ces campagnes de mesures, détaillant les protocoles et résultats, ont été communiqués à l'association ADRESILLE.

Depuis l'ouverture du chantier, le service Hygiène de la mairie informe par mail les riverains ou leurs représentants de l'état d'avancement du chantier ou d'une opération ponctuelle (livraison d'engins).

En outre, la mairie et la société TOTAL organisent, au moins une fois par an, une réunion de chantier sur le site ou en mairie.

- Amélioration du conseil de quartier

Un habitant propose qu'un plan du quartier soit projeté dans les futurs conseils de quartier dédiés au cadre de vie pour que chacun repère bien les dysfonctionnements signalés.

Un habitant conclut en félicitant Habiba BENADDI-BIGDADE pour la méthode de travail engagée autour du cadre de vie. Le tableau qui recense toutes les demandes garantit un suivi rigoureux et permet d'apporter des réponses concrètes aux habitants.

Habiba BENADDI BIGDADE rappelle que tous les nouveaux points énoncés seront intégrés au tableau de suivi et transmis aux services compétents pour traitement.

### **3. La fête de quartier Chemin de l'Île/République du 25 juin 2011**

La fête aura lieu pour la deuxième année au parc départemental du Chemin de l'Île et rassemblera les acteurs et habitants des quartiers Chemin de l'Île et République.

**Elle se déroulera le samedi 25 juin, de 12h à 18h.**

Le thème de la fête choisi par les partenaires est : Une journée à la campagne. Celui-ci sera mis en valeur par plusieurs initiatives :

- Un pique nique géant sera organisé à 12h dans le parc dans l'esprit d'un repas partagé
- Balades en bateau sur les bords de Seine l'après midi
- Balades en ânes dans le parc
- Promenades en vélo sur les bords de Seine
- Initiation à la pêche, à la biodiversité de la Seine et au cycle de l'eau
- Des animations à dimensions environnementales : tri sélectif, compostage, reconnaissance des plantes aromatiques...

Près de 30 associations et les services municipaux vous proposeront des animations familiales sur l'ensemble de l'après midi : village Enfance, structures gonflables, manège, démonstration de catch, espaces contes, atelier jonglage, tournoi de pétanque...

La scène sera cette année tournée vers la danse avec des démonstrations de salsa, de danse africaine, un Battle Hip Hop, de la guinguette, le tout animé par un DJ.

Les habitants auront également la possibilité de se restaurer sur place.

Habiba BENADDI-BIGDADE conclut la réunion en invitant les habitants à y venir nombreux. « *C'est vous qui faites le conseil de quartier et je vous remercie pour votre participation. Toutes vos remarques sont intéressantes et nous permettent d'avancer de manière constructive pour améliorer le cadre de vie de notre quartier.* »

#### **PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER**

22 JUIN 2011 à 20 heures

Maison du Chemin de l'île